

LETTRE OUVERTE À LA POPULATION DE TERRE-DE-HAUT

POURQUOI NOUS NE PARTICIPERONS PAS À LA CONSULTATION LOCALE DU 28 JUIN 2025

ET POURQUOI PAS VOUS

Cher-e-s administré-e-s,

Depuis plusieurs mois, une question centrale agite notre commune : faut-il ou non interdire l'activité de location de véhicules sur notre île ?

Face à cette question, 867 personnes ont signé une pétition, dont 479 électeurs inscrits. Ce chiffre, inédit à l'échelle de notre territoire, obligeait moralement et démocratiquement le Maire à organiser un référendum local, prévu par la loi. Pourtant, le Maire a refusé cette demande citoyenne claire, pour lui préférer une consultation locale sans aucune valeur contraignante.

Une manœuvre dilatoire camouflée en geste démocratique

Le Maire affirme que la demande n'était « pas conforme », qu'elle ne relevait pas de la compétence de la commune, et que la délibération risquait d'être retoquée. Pourtant, quelques semaines plus tard, il publie un arrêté municipal très contraignant (N° 2025-03-AP-PM), interdisant l'entrée de nouveaux véhicules... précisément sur le sujet qu'il disait ne pas pouvoir traiter !

→ *Alors pourquoi refuser un référendum démocratique, et dans le même temps publier un arrêté unilatéral ?*

→ *Pourquoi affirmer que la commune est incompétente sur ce sujet devant le Conseil municipal, puis agir comme si elle l'était ?*

Cette incohérence s'apparente à une mauvaise foi manifeste. Le Maire tente de faire croire à une prise en compte de la parole citoyenne, tout en vidant cette parole de toute portée réelle.

Une consultation inutile... qui n'engage à rien

Le Maire le dit lui-même : cette consultation n'engage ni lui, ni le Conseil Municipal. Il s'agit d'un simple « avis », qu'il est libre d'ignorer, quel que soit le résultat. Alors à quoi bon ? À quoi sert une consultation dont les résultats peuvent être balayés d'un revers de main ?

Pire encore, cela crée un précédent dangereux : celui où l'on consulte sans écouter, où l'on organise le débat pour mieux le neutraliser.

NOUS PROPOSONS A LA POPULATION :

Nous, membres du groupe MVE (Mieux Vivre Ensemble), pensons qu'une réelle concertation citoyenne doit être structurée autour :

- *D'un diagnostic partagé, incluant tous les impacts économiques, écologiques et sociaux ;*
- *D'un grand débat public, où loueurs, habitants, jeunes et ainés, professionnels du tourisme, associations environnementales, commerçants, artisans, marins et techniciens peuvent s'exprimer à égalité ;*
- *D'un véritable référendum local, conforme au Code Général des Collectivités Territoriales, et donc juridiquement contraignant.*

Car oui, nous croyons que la population est capable de décider pour elle-même, et non d'être simplement invitée à donner un avis sans suite.

NOUS DEMANDONS A LA POPULATION :

1. *Le boycott massif de la consultation du 28 juin, pour signifier notre refus de cette mascarade démocratique.*
2. *Le retrait immédiat de l'arrêté municipal du 09 mai 2025, dont la légalité est très contestable.*
3. *La mobilisation pour un recours collectif devant le tribunal administratif contre cet arrêté illégal et arbitraire.*
4. *L'ouverture d'un vrai processus participatif, pour réfléchir ensemble à l'avenir de Terre-de-Haut :*
 - *Économie durable*
 - *Urbanisme, aménagement*
 - *Sécurité et mobilités douces*
 - *Préservation de l'environnement*
 - *Accès à l'emploi et formation des jeunes*
 - *Logement, vieillissement et cadre de vie*

Le 28 juin, ne vous laissez pas tromper par une fausse démocratie. Ensemble, faisons entendre notre voix autrement

Ensemble, construisons un avenir où les décisions se prennent avec la population, et non contre elle.

Le groupe MVE
Pour un avenir partagé, démocratique et responsable.